

L'Accord de libre-échange

Sachant que certains amendements étaient condamnés à disparaître sans laisser de traces s'ils les déposaient au comité, mes collègues d'en face ont, hélas, préféré en présenter un bon nombre à la Chambre dans l'espoir de rejoindre le public, grâce à la télévision.

Vous admettez, sans doute, que cette attitude n'est pas constructive, mais destructive. Le parti libéral, par exemple, présente un certain nombre d'amendements visant à supprimer de grandes parties du projet de loi sans rien proposer en échange, ce qui en ferait un ensemble disparate et dénué de sens. Il s'appuie sur les mêmes arguments injustifiés et éculés pour prétendre que l'accord de libre-échange aura des répercussions néfastes sur les revendications territoriales des autochtones, l'environnement, les programmes sociaux et quoi encore. Pourquoi ne propose-t-il pas un amendement portant que rien dans cette loi ne devra influencer sur la circulation de l'air entre le Canada et les États-Unis? Il n'aurait pas moins de sens que la plupart des amendements dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Il est malheureux, mais pas étonnant, que mes collègues d'en face n'aient pas trouvé mieux à présenter qu'un ensemble d'amendements obstructionnistes, hors de propos et même ridicules qui ont été déclarés pour la plupart irrecevables. Je suis impatient de débattre ces amendements, car je suis convaincu que nous pouvons montrer sans le moindre doute pourquoi ils doivent être repoussés.

Le premier groupe d'amendements que vous avez constitué, les nos 1, 65 et 66, a été longuement débattu vendredi après-midi par les deux partis de l'opposition. Ils n'ont pas cessé de parler tout l'après-midi et de déployer leur éloquence, demandant pourquoi il n'est pas question des frontières du Canada dans les articles d'interprétation. Nous avons entendu des déclarations fracassantes selon lesquelles le gouvernement aurait oublié le Canada et nous ne nous soucierions guère du Canada. Puis nous avons vu mon collègue, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) se lever. Veuillez me permettre de citer les paroles qu'il a adressées à la Chambre des communes. Elles montrent quel genre de renseignements fallacieux sont présentés à la Chambre. En page 18276 du *hansard*, on lit:

Nous avons parlé aux fonctionnaires du Bureau des négociations commerciales qui ont élaboré le projet de loi. Ils ont dit: «Mais tout le monde sait ce qu'est le Canada».

Une voix: C'est la vérité. C'est ce qu'ils ont dit.

M. McDermid: Cela est entièrement faux. Les faits sont tout autres. Il n'y a rien de vrai là-dedans.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Winnipeg—Fort Garry.

M. Axworthy: Monsieur le Président, le député vient de me traiter de menteur, et il sait que c'est contre le Règlement. S'il veut des preuves, nous sommes prêts à convoquer le fonctionnaire auquel nous avons parlé et qui, de fait, a prononcé ces paroles.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne crois pas que le député ait dit cela. Je pense, mais je peux me tromper, qu'il a dit que certains faits ne sont pas véridiques. J'essayais de lire le projet de loi sur le libre-échange et, si le député l'a dit, je sais qu'il retirera ses paroles.

M. Axworthy: Nous convoquerons le fonctionnaire. Nous avons son nom. Nous le convoquerons devant le comité.

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais que le député... Il m'est difficile de m'adresser au député s'il ne me permet pas de le faire.

M. Axworthy: J'écoute.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

M. McDermid: Merci, monsieur le Président. Je ne l'ai pas accusé d'être un menteur. J'ai dit que la déclaration était inexacte. J'ai lu la déclaration en question et j'ai dit qu'elle était inexacte.

M. Axworthy: Vous avez dit qu'elle était fausse.

M. McDermid: S'il en conclut que je l'ai traité de menteur, ce n'est pas le cas du tout. J'ai dit que cette déclaration était inexacte. Et je vais vous dire pourquoi.

M. Axworthy: Rappel au Règlement, monsieur le Président. Les règles de la Chambre doivent s'appliquer.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg—Fort Garry a la parole au sujet d'un rappel au Règlement.

M. Axworthy: Le député de Brampton a déclaré que ce que nous avons affirmé dans notre discours était faux. Il change maintenant de chanson. S'il veut contester cette affirmation, très bien. Mais il a dit qu'elle était fausse et voilà qu'il change de chanson. Je pense que sa conduite va à l'encontre des règles de la Chambre.

M. Andre: Il dit que la déclaration est fausse.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est à moi de décider si le député doit se rétracter ou non. L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

M. McDermid: Merci, monsieur le Président. Avec votre permission, je reprends: cette déclaration est inexacte. J'ai vérifié auprès des membres de l'équipe de négociation, mais aucun d'eux n'a reconnu avoir dit cela. Si le député les avait appelés pour leur demander leur avis sur cette question en particulier, c'est cela qu'on lui aurait dit.

M. Axworthy: Nous les avons appelés.